

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales m'informent comme il suit:

Le coût total, pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est \$45,667.86.

Sous réserve d'une vérification définitive, au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, les dépenses faites au 31 mars 1966 en vertu du programme s'élèvent à \$85,077.25. Elles comprennent des sommes provenant d'un fonds automatiquement renouvelable, sur les crédits de la Direction des affaires indiennes, et de sommes affectées au paiement d'une part des frais engagés en vertu de la loi sur la coordination de la formation professionnelle.

**\*RADIO-CANADA—INSTALLATIONS POUR GRAVER DES DISQUES**

**Question n° 1118—M. Macaluso:**

1. Est-ce que Radio-Canada dispose d'installations permettant de graver des disques?

2. Dans le cas de l'affirmative, ces installations pourraient-elles être mises à la disposition de l'orchestre de la Gendarmerie royale pour lui permettre d'enregistrer sur disque, à titre de projet culturel, le concert que cet orchestre donnera à l'occasion de l'Expo '67?

3. Dans le cas de la négative, pourquoi ne peut-on mettre de telles installations à la disposition de l'orchestre en vue de ce projet?

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** 1. Radio-Canada peut faire des enregistrements, mais ne possède pas d'installations pour graver des disques au sens commercial du terme.

2. Les installations de la Société à Montréal seraient disponibles pour l'enregistrement d'un concert radiodiffusé de la fanfare de la Gendarmerie royale en collaboration avec le syndicat des musiciens. La reproduction d'une émission enregistrée à des fins commerciales nécessiterait la collaboration du syndicat des musiciens et d'une société d'enregistrement. Une entente entre le syndicat et une société d'enregistrement intéressée serait également nécessaire dans le cas d'un concert qui ne serait pas destiné principalement à la radio-diffusion, mais dans ce cas la participation de Radio-Canada serait inutile.

**\*EXPO '67—L'ENREGISTREMENT D'UN CONCERT DE LA GRC**

**Question n° 1139—M. Macaluso:**

Le secrétaire d'État est-il disposé à entrer en rapport avec la Société Radio-Canada et la Commission du Centenaire afin que celles-ci mettent à la disposition d'Expo '67 les installations nécessaires à l'enregistrement d'un concert donné par la fanfare de la Gendarmerie royale en hommage culturel au Centenaire de la Confédération canadienne?

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Oui.

[Français]

**CACHET VERSÉ À M<sup>me</sup> MUNSINGER PAR RADIO-CANADA**

**Question n° 1158—M. Grégoire:**

1. Quel cachet a été versé par la Société Radio-Canada à Gerda Munsinger lors de son apparition à la télévision dernièrement?

2. Combien de personnes, artistes, comédiens, commentateurs, auteurs, professeurs, politiciens, visiteurs, spécialistes, savants, ou autres, ont reçu plus de \$5000 pour une émission d'une demi-heure passée sur les ondes de Radio-Canada au cours des cinq dernières années?

3. Quelles étaient ces personnes, et pour quels programmes ont-elles reçu ce montant?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):**

1. L'agent de M<sup>me</sup> Munsinger a reçu \$5,000.

2. Aucun.

3. Néant.

[Traduction]

**LE COÛT DE LA RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»**

**Question n° 1167—M. Reid:**

1. Quel est le coût estimatif moyen de la réponse à une question inscrite au *Feuilleton*?

2. Combien faut-il employer de personnes en moyenne pour effectuer les recherches qu'exigent les réponses à ces questions?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):**

1 et 2. Les questions du *Feuilleton* se placent en général dans diverses catégories selon qu'il s'agit a) de renseignements à obtenir d'un ministère ou d'un organisme de l'État, ou b) de renseignements à obtenir de plus d'un ministère ou organisme de l'État, ou c) de renseignements à obtenir de tous les ministères ou de tous les organismes de l'État, ou d) de renseignements à obtenir d'une société de la Couronne, e) de renseignements à obtenir de plus d'un ministère ou organisme de l'État et d'une société de la Couronne, ou f) de renseignements à obtenir de tous les ministères et organismes de l'État et de toutes les sociétés de la Couronne.

Dans les circonstances, on ne peut pas estimer ce qu'il en coûte en moyenne pour répondre à une question du *Feuilleton*, ou déterminer, en moyenne, le nombre des personnes employées à la recherche qu'entraîne la réponse à ces questions. Cela varie beaucoup selon chaque question. Tous les ministères comptent un agent chargé de s'occuper des demandes de renseignements parlementaires et de transmettre le sujet de la question à la division appropriée, ou aux divisions appropriées du ministère ou d'une société de la Couronne. Dans la plupart des cas, cette fonction n'est pas la seule que ces agents aient à